



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement Grand Est  
Unité départementale de la Marne  
Direction départementale des territoires**

Châlons-en-Champagne, le **29 NOV 2022**

Affaire suivie par : Céline FORESTIER pour Virginie ROUX  
Tél. : 03 26 70 82 08  
Mèl. : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)

Réf. : 2022-11-110  
L.R. : 1A17624111784

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé au sein des services de la Préfecture de la Marne un dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de Fromentières sur les communes de Fromentières, Janvilliers et de Baye.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-2 du Code de l'environnement, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est, du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), a été saisie pour avis. Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe ce dernier.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.122-1 du Code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir me transmettre par mail à l'adresse susvisée votre réponse écrite relative à cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de la cellule  
procédures environnementales,**

  
Vincent ROGER

Monsieur le Directeur  
Société EDPR France Holding  
25 quai Panhard et Levassor

75013 PARIS

Copie : UD DREAL

40, boulevard Anatole France – CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 70 80 00